

Vos questions / nos réponses

Test gendarmerie positif cocaïne out

Par [Volpe](#) Postée le 16/01/2025 09:19

Bonjour Je me permets de vous solliciter suite à un contrôle et à un dépistage positif à la cocaïne et métamphétamine. Ma dernière consommation, uniquement de cocaïne, remonte au 30/31 août dernier et le contrôle de gendarmerie a eu lieu ce lundi 13 janvier. Ayant contesté une consommation récente, j'ai donc eu la possibilité de faire une analyse salivaire en laboratoire ainsi qu'une prise de sang pour une contre-expertise. J'ai eu les résultats de l'analyse salivaire ce matin et je reste positif à la cocaïne. C'est aussi étonnant et qu'inquiétant pour moi. Suivant une bithérapie pour le VIH, je me demande si il ne peut y avoir un lien, raison pour laquelle je vous sollicite, au cas où vous auriez des informations à ce sujet. Je vais bien sûr lancer la procédure de contre-expertise avec analyse de sang mais je commence à douter davantage. Ce qui m'interroge le plus c'est le fait que la cocaïne semble connue pour ne pas rester longtemps dans l'organisme. Or, et cela est absolument certain, nous parlons ici d'une consommation qui remonte quasiment à 4 mois 1/2. En vous remerciant de l'attention que vous porterez à mon message. Cordialement

Mise en ligne le 16/01/2025

Bonjour,

D'après les éléments en notre possession, la cocaïne peut engendrer une positivité salivaire jusque 24h après la dernière consommation, urinaire jusque 14 jours et sanguine moins de 24H.

Les amphétamines ou métamphétamines quant à eux sont susceptibles d'engendrer une positivité salivaire jusque 50h, urinaire jusque plus de 7 jours et sanguine de 2 à 4 jours.

Dans le cadre de cet espace nous n'avons pas d'informations sur les traitements d'une bithérapie pouvant entraîner des résultats positifs à un test de dépistage des stupéfiants. Nous vous invitons à vous rapprocher du dispositif Sida Info Service afin de voir s'ils peuvent vous communiquer des éléments d'éclaircissement sur cette possibilité. Vous pouvez aussi vous tourner vers le Centre d'Evaluation et d'Information sur les Pharmacodépendances (CEIP) qui sera peut être à même de vous informer sur les interactions. Nous vous indiquons ci dessous le lien contenant les coordonnées de ce service.

Sur le plan juridique, il vous est possible de vous tourner vers une Maison de la Justice et du Droit (MJD) afin de vous faire conseiller gratuitement par un juriste.

Nous vous souhaitons bon courage pour vos démarches,

Bien cordialement.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures

En savoir plus :

- [Site de Sida Info Service](#)
- [Annuaire des MJD](#)